



4^e réunion ordinaire - 1^{ère} décision modificative du budget (DM1)

Le Conseil général de l'Aube toujours en mouvement

▶ **Parc logistique et Technopole :
des projets d'implantation confirmés et en vue**

▶ **L'événement culturel Clairvaux 2015
déjà en ligne de mire**

▶ **Une nouvelle organisation
sur les routes, l'hiver, pour
mieux désenclaver les communes
et mieux ajuster le traitement des routes**

Et aussi...

- ▶ **de nouveaux travaux autour des lacs**
- ▶ **de nouveaux établissements dans le domaine social**

Parc logistique de l'Aube

Bientôt un 3^e investisseur ?

Une nouvelle promesse de vente en vue

Le parc logistique de l'Aube a le vent en poupe.

Deux nouvelles entreprises s'apprêtent à s'y installer aux côtés du premier occupant, le groupe UFP International (leader européen dans la distribution de consommables informatiques).

► **Le 13 juillet 2012, le Conseil général a vendu à la Sté Concerto un terrain de 84 000 m² sur lequel les travaux ont aussitôt démarré en vue d'accueillir l'enseigne nationale Eurodif (« Maison et Mode à petits prix » - groupe Omnium).**

D'une superficie de 24 000 m², l'ensemble immobilier comprendra 4 cellules ainsi que des bureaux sur deux niveaux. Eurodif doit regrouper là l'ensemble de ses activités d'entreposage et de distribution. Avec ce nouvel entrepôt moderne, entièrement mécanisé et informatisé, l'enseigne entend à la fois « maintenir sa compétitivité » et « se développer » (ouvrir de nouveaux magasins, et se lancer dans le commerce en ligne).

► **La société Concerto Développement, qui a conduit ce projet en tant que bailleur, croit fort en l'avenir du parc. A tel point qu'elle souhaite désormais conclure une promesse de vente avec le Conseil général pour le compte d'un autre grand groupe.**

Il est cette fois question de lui vendre un terrain de 66 000 m² afin qu'elle puisse y construire un bâtiment de stockage de 24 000 m². Bâtiment que Concerto mettra également à disposition de l'entreprise *via* un bail commercial.

Si ce 3^e projet voit bien le jour, cela portera à 76 000 m² la superficie des bâtiments logistiques accueillis sur le parc de l'Aube.

► **Cette dynamique n'est pas le fruit du hasard.**

Elle couronne la mobilisation de tous les acteurs, autour de la réussite du parc :

- services du Conseil général (maître d'ouvrage),
- services de l'Etat,
- actions de promotion, au long cours, d'Aube Développement, l'organisme de développement économique de l'Aube.

Le parc logistique de l'Aube, c'est...

► Une plateforme de 250 hectares fer/route idéalement située au sud de Troyes - à 90 minutes de Paris, au carrefour des autoroutes A5/A26 (sur les communes de Buchères, Moussey, St-Léger-près-Troyes),

► Un espace dédié aux activités de transport et de logistique (stockage, gestion des stocks, réexpédition de produits vers d'autres sites...),

► Un des 4 parcs d'activités départementaux créés à l'initiative et sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général.

Technopole de l'Aube

Le Conseil général prêt à accueillir une entreprise innovante dans le domaine stratégique du stockage d'électricité

Parc d'activité départemental créé à l'initiative du Conseil général, la Technopole de l'Aube (Troyes/Rosières) pourrait aussi, sous toutes réserves, accueillir une nouvelle entreprise innovante.

Il s'agirait de l'entreprise Levisys, dont les fondateurs, à commencer par le physicien Pierre Fessler, sont en contact –depuis près de 10 ans !– avec divers responsables de l'Aube et de la Technopole de l'Aube : Philippe Adnot, Pascal de Guglielmo, différents laboratoires de l'Université de technologie de Troyes, ainsi qu'avec la Technopole.

► Levisys porte un projet innovant dans un domaine stratégique : celui du stockage de l'électricité. Elle travaille sur un des plus anciens modes de stockage d'énergie décentralisé : « l'accumulateur cinétique en réserve de puissance » (également appelé « volant d'inertie ») qui est aussi, paradoxalement, un des moyens de stockage les plus futuristes.

► Si sa solution baptisée « Flyprod » est retenue par l'ADEME dans le cadre des « investissements d'avenir » (et qu'elle peut, à ce titre, bénéficier d'aides de l'Etat), l'entreprise Levisys est prête à venir s'installer dans l'Aube, sur la Technopole.

► Sans préjuger de la décision de l'Etat, le Conseil général entend, de son côté, anticiper sur cette future implantation en :

- rejoignant le consortium qui porte le projet autour de la société Levisys,
- se déclarant prêt à construire un bâtiment industriel dédié à l'assemblage de volants d'inertie, sur le site de la Technopole de l'Aube. Le coût, estimé à 8 M€ TTC, pourrait être réparti entre le Conseil général et divers partenaires (Etat et collectivités).
Propriété de la collectivité, le bâtiment permettrait à Levisys de démarrer son activité dans le cadre d'un crédit bail. En attendant, Levisys pourrait assembler ses tout premiers volants d'inertie au sein de l'hôtel d'entreprises de la Technopole.

► Stocker de l'énergie en quantité suffisante résoudrait le problème de décalage entre production d'énergie et besoins de consommation. Cela permettrait aux producteurs d'énergie de libérer la tranche de « réserve de puissance » de leurs installations de production. Et donc, d'augmenter leur capacité de production sans se lancer dans de coûteux investissements.

► L'accumulateur cinétique ou « volant d'inertie » de Levisys exploite tout à la fois les propriétés du vide, de la sustentation magnétique, et des fibres de carbone. Ce moteur/générateur absorbe le maximum d'énergie électrique sur le réseau afin de le transformer en énergie cinétique dans un rotor lancé à toute vitesse (rotor que rien, ou presque, ne vient ralentir). Le dispositif peut ensuite restituer l'énergie accumulée quasi instantanément – et très souvent. Ce produit trouverait sa justification dans :

- sa capacité à lisser les défauts inférieurs à 1 heure,
- son coût (10 à 100 fois moins cher qu'avec une batterie électrochimique).

Soutien confirmé au groupe Soufflet pour son programme de recherche de 22 millions d'euros

Comme cela arrive souvent dans le cadre d'importants projets de Recherche & Développement, le groupe Soufflet a été amené, au fil des ans, à ajuster les délais et contenus des programmes de recherche biotechnologique qu'il a initiés entre 2009 et 2011, à Nogent-sur-Seine.

Le Conseil général de l'Aube, quant à lui, lui confirme son soutien sans faille en réajustant lui aussi ses crédits : **3,825 millions d'euros d'aide à l'innovation (au lieu de 5 prévus initialement) pour un programme qui, bien qu'ayant été réduit, reste d'une ampleur sans précédent (près de 22 millions d'euros hors taxes).**

Clairvaux 2015

Travaux d'aménagement et de restauration en vue des manifestations du 900^e anniversaire de l'abbaye

L'opération *Aube-Templiers-2012* n'est pas encore terminée que, déjà, le Conseil général s'investit (et investit) dans de nouveaux événements destinés à valoriser le patrimoine culturel de l'Aube.

Pour qu'en 2015, les manifestations du 900^e anniversaire de la fondation de l'abbaye cistercienne de Clairvaux se déroulent dans les meilleures conditions, il va ainsi participer à divers travaux de restauration, à hauteur de 450 000 €.

Convaincu que l'écrin doit à la hauteur de l'événement attendu, le Conseil général contribue à 3 opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat:

► **Aménagement des abords de l'abbaye de Clairvaux, pour offrir de bonnes conditions d'accès, de parking, et de déambulation du public** (227 000 € sur un total de 908 000 € HT - opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat):

► **Aménagements intérieurs du bâtiment des convers, pour créer de nouveaux espaces culturels au cœur de l'abbaye** (200 000 € sur un total de 800 000 € HT - opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat):

► **Réfection des toitures d'une des granges de l'abbaye : la grange cistercienne d'Outre-Aube, à Longchamp-sur-Aujon**, qui proposera diverses animations en 2015 (22 700 € sur un total de 113 700 TTC - HT - opération sous maîtrise d'ouvrage de l'association Grange Saint Bernard de Clairvaux.

Il ne s'agit là que de la première étape d'un événement d'ampleur, appelé à mobiliser de nombreux partenaires publics, privés et associatifs.

A commencer par :

- l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux
- l'association Grange Saint Bernard de Clairvaux
- le Conseil général de l'Aube,
- le Conseil régional Champagne-Ardenne,
- l'Etat.

Parc naturel régional de la forêt d'Orient

Toujours des travaux autour des lacs

► Port Dienville

Dès 2013, un local pour le club de jet ski sera construit sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général. Le maître d'oeuvre vient d'être choisi : il s'agit du cabinet Axis Architecture. Les appels d'offres seront lancés sous peu.

- Nouveaux aménagements à noter: remise en état des lames et électrification des pontons ; réfection de la plateforme du skate parc.

► Port de Mesnil-saint-Père

D'ici fin 2012, la potence de mise à l'eau des bateaux sera prolongée afin de faciliter les manoeuvres suite à l'installation du ponton d'embarquement. Et cela, en complément des divers aménagements réalisés (remise en état du brise-clapots en entrée de port, pieux de guidage pour l'amarrage du bateau-promenade, etc.).

► Vélovoie entre Vendevre-sur-Barse et Vitalparc

En août 2012, la commune de Vendevre-sur-Barse a signé avec la société Vital Parc – Forêt d'Orient une convention de partenariat confirmant la construction d'une résidence touristique et d'une balnéothérapie.

Le Conseil général devrait ainsi pouvoir lancer en 2013 les opérations destinées à faciliter les déplacements à vélo à partir de la résidence touristique : vélovoie jusqu'à Vendevre et redressement d'un virage sur la RD 79.

Routes en hiver

Une nouvelle organisation pour mieux désenclaver les communes par temps de neige

Et réajuster les pratiques de traitement

S'organiser pour qu'en cas de forte neige sur l'ensemble du département, chaque commune de l'Aube soit désenclavée, dans les meilleurs délais, par au moins une route : tel est l'objectif de la nouvelle organisation que le Conseil général va expérimenter cet hiver ... si le temps le permet !

Afin d'éviter que certaines communes attendent plus de 24 heures pour être « débloquées » pendant que d'autres disposent de plusieurs accès –comme cela a pu arriver –**le Conseil général a remis à plat toute son organisation.**

Pour rééquilibrer son service de déneigement, il a tenu compte de divers facteurs :

- l'évolution de son réseau (transfert des ex routes nationales),
- l'évolution des trafics,
- les besoins des divers usagers (particuliers, acteurs économiques, transporteurs scolaires),
- la nécessaire optimisation des coûts.

Il n'est certes pas envisageable de prétendre traiter, en une seule intervention, tout le réseau routier départemental, long de quelque 4 500 kilomètres. La capacité de traitement de la collectivité, en une seule intervention, étant de 1 200 km, il faut **travailler par priorités**. **Le déneigement continuera donc de se faire par étapes, mais en fonction d'une nouvelle hiérarchie. Les nouveaux circuits de déneigement seront désormais basés sur 3 niveaux de priorité (au lieu de 4 jusqu'à présent).**

Code	Routes concernées	Long.	Procédure de déneigement
P1	Routes assurant le transit interdépartemental et les liaisons entre les chefs-lieux de cantons	862 km	Routes traitées en priorité (1 ^{ère} intervention)
P2	Réseau complémentaire de désenclavement de l'ensemble des communes	1 292 km	Réseau traité en 2 ^e intervention, dès que le réseau P1 est praticable. Ouverture à la circulation d'au moins 1 route, pour toutes les communes non classées en P1 (= la route empruntée par le plus grand nombre d'usagers)
P3	Autres routes	2 346 km	Déneigement engagé dès que P1 est « mis au noir » et que le réseau P2 est devenu praticable à son tour.

Givre, verglas et neige : vers un ajustement des pratiques de traitement des routes

Le traitement des routes sera également rationalisé en tenant compte de :

- la **sécurité des usagers**, qui reste primordiale,
- la **réelle efficacité des traitements** en fonction du trafic et des conditions météo.
- la **nécessaire limitation de la consommation de sel**, pour des raisons économiques et environnementales.

► Le salage ré-orienté vers la prévention, sur les réseaux les plus circulés (P1 et P2)

Un seul salage aura lieu avant la neige :

- salage « préventif » sur le réseau P2, moins circulé : jusqu'à une douzaine d'heures avant les premiers flocons,.
- salage « précuratif » sur le réseau P1 le plus circulé : 1 à 2 heures seulement avant les premiers flocons, afin d'éviter l'élimination du sel par les poids-lourds.

Pourquoi ? ²

- Déposé sur la route avant l'arrivée des premiers flocons, le sel limite l'adhérence de la neige sur la chaussée, notamment quand elle se compacte sous l'effet du trafic ou qu'elle se transforme en verglas.
- En cas de raclages, cette couche de sel n'est pas éliminée. Coincée entre la chaussée et la neige, elle continue de faire effet.
- Toujours présente lors du radoucissement, elle accélère alors l'évacuation de la neige.

► Possible recours au sable pour remplacer le sel sur les routes les moins circulées (réseau P3).

Pourquoi ?

Le sel s'avère inefficace en cas de neige durable, s'il n'est pas intensément brassé avec la neige par le passage des roues. Si, après raclage, la neige résiduelle se transforme en glace, le sable, déposé dans les côtes, augmentera l'adhérence des pneus.

► Vigilance accrue sur l'efficacité du raclage

Pour rendre les routes enneigées plus vite praticables, le Conseil général veut aussi agir sur l'efficacité du raclage. D'où, une vigilance accrue sur le matériel, lors du renouvellement des lames et rabots de déneigement, et lors du remplacement des lames d'usure en caoutchouc.

► Développement des dispositifs anti-congères (haies, filets)

Le Conseil général s'est doté de 8 km de filets pare-congères pour tester leur efficacité dans les zones les plus stratégiques (forte neige + fort trafic). Si l'expérimentation est concluante, ces filets seront remplacés par des haies puis installés ailleurs ce qui réduira d'autant les opérations de raclage. L'achat de filets supplémentaires pourra aussi être envisagé.

limiter la consommation de sel :

une question d'efficacité, de budget et d'environnement

- Le sel est inefficace dans certaines conditions (ex. : s'il n'est pas brassé avec la neige ou s'il est éliminé par raclage).
- De plus en plus rare, il coûte de plus en plus cher et pèse de plus en plus dans les budgets : 500 000 € en 2009, 1,08 million d'euros en 2010, 750 000 € en 2011 pour le seul budget du Conseil général de l'Aube
- L'usage intensif du sel (fondants chimiques) est de plus en plus décrié, en particulier par les défenseurs de l'environnement et les gestionnaires d'eau potable.

Social : 6,7 M€ de plus au budget

6,7 M€ ont été rajoutés pour le domaine social, dans le cadre de cette DM 1 (1^{ère} décision modificative du budget 2012).

Cette somme permettra notamment de faire face à :

► l'augmentation de l'**APA** (aide personnalisée à l'autonomie destinée aux personnes âgées) : + 175 bénéficiaires en 1 an,

► l'augmentation de la **PCH** (prestation de compensation du handicap) : + 180 bénéficiaires en 1 an,

► l'augmentation des **frais de séjour et d'hébergement des enfants confiés au Conseil général, des personnes âgées et des personnes handicapées,**

► l'incidence de l'**ouverture, fin août 2012, du village d'enfants à Bréviandes**, qui permet désormais d'accueillir des fratries (enfants confiés au Conseil général)

► l'incidence de l'**ouverture, à la mi-octobre 2012, du foyer pour personnes handicapées de l'APAJH à Romilly-sur-Seine.**

Le nouveau foyer pour personnes handicapées, à Romilly

Cet établissement créé par l'APAJH (association pour parents adultes et jeunes handicapés) comporte :

► Un foyer de vie de 36 places pour personnes adultes présentant une déficience intellectuelle qui ne leur permet pas de travailler mais ne nécessitant pas de surveillance médicale ni de soins constants.

► Un foyer d'accueil médicalisé de 12 places.

La contribution du Conseil général

► Lors de l'élaboration du projet, les services du Conseil général de l'Aube ont mis à disposition de l'APAJH leur expertise en matière d'organisation d'un établissement de ce type.

► Le Conseil général, par ailleurs, contribuera au fonctionnement de l'établissement en finançant à la fois l'hébergement et l'animation, via l'aide sociale départementale.